

# Séjours à l'étranger

Chaque année le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose aux Seniors deux séjours à l'étranger.



© ?

## Les séjours proposés

- Un séjour d'une semaine (7 jours - 6 nuits) en mai-juin.
- Un séjour de trois jours (3 jours - 2 nuits) en septembre-octobre.

Pour chacun des deux séjours annuel, un courrier est envoyé à l'ensemble des pierrelaysiens âgées de plus de 60 ans pour leur proposer l'inscription au séjour. Le nombre de places étant limité (en général 25 places), la priorité est donnée à ceux qui s'inscrivent pour la première fois, qui n'ont pas pu profiter d'un séjour précédent.

Le séjour comprend le transport depuis Pierrelaye, le logement, la pension complète, les excursions avec l'accompagnateur. Les tarifs sont dégressifs au quotient par personne (entre 30% et 90% du coût réel du séjour).

## Les démarches à effectuer

La demande se fait auprès du CCAS de Pierrelaye avec les éléments suivants :

- un justificatif de domicile
- une pièce d'identité
- le dernier avis d'imposition
- la taxe foncière (pour les propriétaires)
- le justificatif de retraite (sur demande)

## Coordonnées

CCAS  
42 bis, rue Victor Hugo  
95480  
Pierrelaye  
[01 34 32 41 90](tel:0134324190)  
[ccas@ville-pierrelaye.fr](mailto:ccas@ville-pierrelaye.fr)  
Infos pratiques

## Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Un samedi sur deux : 8h30 - 12h

